

Les espèces sauvages toujours menacées par le commerce illégal: "Nous sommes aujourd'hui réellement au bord du gouffre"

La Libre.be

[Environnement](#)

Depuis ce samedi et jusqu'au 28 août, la Conférence des Parties de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) se réunit à Genève pour discuter de 56 propositions visant à modifier le degré de protection accordé aux animaux et aux plantes sauvages. Les dommages causés par le braconnage et le commerce illégal sont sous le feu des projecteurs.

Défenseurs de l'environnement et responsables politiques rassemblés ces jours-ci en Suisse vont devoir dialoguer, débattre, et prendre des décisions concernant les règles du commerce international de plus de 35 000 espèces de faune et de flore sauvages.

De nombreux sujets sont à l'ordre du jour : déclin du nombre de girafes, règles du commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros, avenir des rhinocéros blancs décimés par un braconnage intense,... Les délégués venus de près de 183 pays ont du pain sur la planche. L'objectif de cette 18e session de la Convention : élargir et renforcer le régime mondial du commerce des espèces menacées, afin d'éviter leur disparition.

C'est dans un sentiment d'urgence palpable que se tient cette réunion triennale de la CITES : en mai dernier, un rapport de l'IPBES, le groupe d'experts de l'ONU sur la biodiversité, alertait sur la menace de disparition qui pèse sur 1 million d'espèces animales et végétales... Soit 1/8e des espèces que compte la planète.

Des "changements en profondeur" sont nécessaires

"Continuer comme avant n'est plus une option", a déclaré samedi la Secrétaire générale de la CITES, Ivonne Higuero, en ouverture de la conférence, en prévenant que "le dangereux déclin de la nature est sans précédent". "Ma peur, c'est que nous sommes (...) aujourd'hui réellement au bord du gouffre", a-t-elle abondé. Elle espère que les délégués s'accorderont sur "des changements en profondeur".

C'est toutefois loin d'être gagné. "De manière générale, à 183 (pays) on n'arrivera jamais à se mettre d'accord!", commente Jonathan Marescaux, chercheur à l'UNamur et fondateur d'"e-biom", une spin-off spécialisée dans le suivi des espèces par des approches génétiques. "On a la même chose avec le climat : quand on est nombreux, trouver un consensus c'est toujours difficile". Néanmoins, en plus de 40 d'existence - la convention internationale a été créée en 1973 -, il est indéniable que la CITES a eu "des impacts concrets", reconnaît-il. Et ce, "même si à la base la CITES est juste une conférence qui réunit un ensemble de pays qui tentent de se mettre d'accord sur des propositions 'générales'".

Lundi, on apprenait par exemple qu'une large majorité de pays ont décidé de limiter strictement les ventes d'éléphants sauvages d'Afrique à celles destinées à maintenir les animaux dans leur environnement naturel.

"Tout ce qui n'est pas vérifié passe entre les mailles du filet"

La tâche est toutefois loin d'être aisée, à une époque où le braconnage et le commerce illégal ne cessent de prendre de l'ampleur.

"Le sujet du commerce illégal est réellement un énorme problème", a encore souligné Ivonne Higuero, qui affirme que de puissantes organisations criminelles sont souvent impliquées. La Secrétaire générale de la CITES a d'ailleurs demandé que le trafic d'espèces en danger soit puni beaucoup plus sévèrement, avec des peines similaires au trafic d'êtres humains ou de drogue.

"On dit dans certains milieux que le commerce illégal d'animaux en Europe est, d'un point de vue financier, du même ordre de grandeur que le trafic de drogue au niveau mondial", confirme Mathieu Poulícek, membre du Conseil scientifique de la CITES et chargé de cours à l'Université de Liège.

Et comme pour la drogue, "tout ce qui n'est pas vérifié passe entre les mailles du filet. Évidemment, tout contrôler est physiquement impossible, mais je pense que les contrôles sont quand même efficaces. Les services de douane font de leur mieux, et vu leurs effectifs ils font tout leur possible".

Pour cet universitaire, pas de doute : les décisions de la CITES ont changé la donne. "On a remarqué une diminution importante des importations d'animaux sauvages de quelque type que ce soit en Belgique et en Europe de manière générale depuis que cette convention est d'application. Donc, ça marche ! Mais évidemment ce n'est pas une panacée universelle : ça n'a pas éliminé tout le commerce (illégal)".